

## Fiche de Poste

### Chef de Division des Spécifications et de la Prévention des Risques

#### Mission(s)

- Participer à l'élaboration des normes et des règles de référence entrant dans les attributions du Département en concertation avec les autres Directions et avec les Départements, Établissements et les Instances concernées.
- Elaborer les spécifications et les caractéristiques des produits énergétiques, miniers et pyrotechniques en veillant à leur conformité aux exigences de qualité.
- Élaborer et suivre la cartographie des risques des installations énergétiques, minières et pyrotechniques ainsi que l'étude des dossiers relatifs aux études d'impact sur l'environnement de ces installations ;
- Organiser et superviser les opérations de contrôle de la qualité des produits énergétiques, miniers et pyrotechniques et leur conformité aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ainsi que la participation à l'élaboration de ces textes.
- Étudier, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur en la matière, les demandes d'agrément des laboratoires dans les domaines du contrôle de la qualité des produits énergétiques et miniers.
- Encadrer, suivre et évaluer les activités des laboratoires relevant du Département.
- Suivre et évaluer les laboratoires agréés par le Département en concertation avec le laboratoire national de l'énergie et des mines.

#### Responsabilités

- Adopter, en collaboration avec les Départements, Établissements et Instances concernés, de normes relatives aux infrastructures, équipements et produits énergétiques, miniers et pyrotechniques.
- Mettre en œuvre les dispositions requises en matière de normalisation et de contrôle de la qualité des produits énergétiques, miniers et pyrotechniques.
- Appliquer la réglementation et les normes requises en matière de prévention des risques, notamment au niveau des installations énergétiques, minières et pyrotechniques, ainsi que pour les équipements sous pression.
- Veiller au rapprochement progressif de la réglementation marocaine à la réglementation internationale en matière de gestion et de prévention des risques dans les installations relevant du DTE.
- Étudier et évaluer les dossiers relatifs à l'impact sur l'environnement des installations et des produits miniers, énergétiques et pyrotechniques, en vue de garantir leur conformité aux exigences réglementaires et environnementales.
- Contribuer à l'élaboration et à la réforme des textes réglementaires relatifs à la prévention des risques et à la protection de l'environnement dans les installations énergétiques, minières et pyrotechniques.
- Renforcer le cadre réglementaire et normatif relatif à la prévention et à la maîtrise des risques dans les installations énergétiques, minières et pyrotechniques.
- Veiller au bon fonctionnement des laboratoires relevant du Département ainsi qu'au suivi et à la conformité des activités des laboratoires agréés.
- Elaborer le rapport annuel des activités de contrôle de la qualité des produits énergétiques, miniers et pyrotechniques

## Activités principales

### 1) Technique

- Mettre en place les démarches de prévention applicables aux risques liés aux installations énergétiques, minières et pyrotechniques.
- Contribuer à l'amélioration des dispositifs et mesures de sécurité et d'environnement, notamment à travers le renforcement du cadre réglementaire et l'accompagnement des opérateurs.
- Contribuer à l'élaboration d'études visant à améliorer la prévention des risques au niveau des installations énergétiques, minières et pyrotechniques, ainsi que pour les équipements sous pression.
- Contribuer à toutes les actions de prévention, de maîtrise des risques et de gestion de leur impact environnemental, menées avec les départements et organismes concernés.
- Coordonner les dossiers et études concernant la protection de l'environnement dans les installations énergétiques, minières et pyrotechniques.
- Contribuer à l'appui technique et à l'assistance aux Directions Régionales et Provinciales et aux laboratoires relevant du DTE.
- Suivre et évaluer les actions de prévention mises en œuvre dans les installations énergétiques, minières et pyrotechniques.
- Suivre et évaluer les actions de contrôle de la qualité des produits énergétiques et miniers.
- Établir et mettre à jour les monographies régionales et les cartographies des risques des installations énergétiques, minières et pyrotechniques soumises au contrôle.
- Contribuer à l'instauration d'une culture de prévention des risques au sein des installations relevant du DTE.
- Promouvoir et valoriser des actions de prévention mises en œuvre, en communiquant régulièrement sur les moyens mis en place pour atteindre et poursuivre les objectifs en la matière.
- Accompagner les opérateurs du DTE par des actions de sensibilisation à la sécurité et à la prévention des risques.
- Réaliser une veille permanente sur les évolutions de la réglementation relative à la qualité, à la sécurité et à l'environnement (QSE).

### 2) Management

- Identifier les besoins de formation du personnel ;
- Définir et suivre la réalisation des objectifs de la Division ;
- Superviser et piloter la réalisation des plans d'actions de la Division ;
- Suivre la réalisation de l'indicateur ou les indicateurs de performances fixés par la Division
- Encadrer et animer les activités de la Division et évaluer son personnel
- Valider les actions entreprises par les services de la Division ;
- Valider les rapports d'activités de la Division ;
- Identifier et valider les besoins en équipements et matériels techniques.

### 3) Administratif

- Elaborer et exécuter le budget de la Division ;
- Superviser la préparation des dossiers d'appels d'offres ;
- Participer à la préparation des réponses aux questions parlementaires et aux requêtes en relation avec la mission de la Division ;
- Organiser et/ou prendre part aux réunions en relation avec la mission de la Division.

